

**COMMUNE DE PONTMAIN**  
**PROCÈS-VERBAL de la séance du 04 novembre 2025**

**Date convocation** : 29 octobre 2025

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 3

Le quatre novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Mme GUESDON Marie Antoinette, Maire.

**Présents** :

BOURDON Véronique, FOUILLARD Pascal, GANDON Alain, CLOSSAIS Marie-Laurence, BADICHE Blandine, VANNIER Marie-Paule, CAILLERE Vincent, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CHATOKHINE Philippe

**Absents excusés** : BRUNET Antoine, LESAGE Gaëtane

**Absents** : GATE Damien

Madame le Maire présente les deux agents présentes : Béatrice URSULET occupant le poste de secrétariat et Nadège BARTHELEMY occupant le poste d'accueil de la Mairie de PONTMAIN.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025**

**Madame le Maire** invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la séance du **Conseil Municipal** du 16 septembre 2025.

Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal conseil du 16 septembre 2025
- Demande DETR -DSIL année 2026
- Vente de parcelles lotissement champ du bourg
- Adhésion au groupement achat d'électricité 2028-2030 de Territoire d'Énergie Mayenne.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service SPANC- 2024 Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'assainissement non collectif.
- Tarif de la redevance assainissement 2026
- Complément demandes subventions pour 2025
- Demande accès sur rue de la basilique
- Demande rachat anticipé d'un crédit-bail
- Tarifs locations 2026 (salles : Abbé Guérin, des loisirs, périscolaire )
- Questions diverses

**2025-47 : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fournitures et de gestion de contrats de production d'énergies**

**Madame le Maire** expose au **Conseil Municipal** qu'en tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordinateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027. Ce groupement propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes

pour une fourniture additionnelle en gaz. La création d'un nouveau groupement pour la poursuite des missions sur les marchés au terme du 31 décembre 2027 est proposé :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de PONTMAIN au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes,
- **D'APPROUVER** la participation de la commune de PONTMAIN à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :

ÉLECTRICITÉ  
 GAZ NATUREL

- **D'APPROUVER** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du **1er janvier 2028** et des marchés suivants ;
- **D'AUTORISER** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- **D'APPROUVER** la prise en charge par la commune de PONTMAIN des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- **D'AUTORISER Madame le Maire** ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de PONTMAIN, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

#### **2025-48 : Entretien annuel des pompes à chaleur (PAC) – 19 rue de Bretagne**

**Madame le Maire** informe le **Conseil Municipal** que l'entretien des pompes à chaleur (PAC) des deux logements situés 19 rue de Bretagne doit être fait chaque année. **Madame le Maire** précise que la facture est réglée chaque année par la commune. Cependant, **Madame le Maire** fait part au **Conseil Municipal** qu'après recherche, il s'avère que l'entretien de la pompe à chaleur (PAC) est à la charge du locataire.

Par conséquent, **Madame le Maire** propose au **Conseil Municipal** de procéder à l'émission d'un titre de recette chaque année, pour chacun des locataires des deux logements 19 rue de Bretagne.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** qu'il sera procédé à l'émission d'un titre de recette chaque année, à la fois pour le locataire du logement A – 19 rue de Bretagne et pour le locataire du logement B – 19 rue de Bretagne.
- **AUTORISE** et **CHARGE Madame le Maire** à signer tout document se rapportant à ce dossier et à faire toute démarche nécessaire quant à l'application de la présente délibération.

#### **2025-49 : Vente du lot n°3 des Trois Provinces**

Le lot n°3 situé 5 rue des trois Provinces est d'une contenance de 556 m<sup>2</sup> est vendu au prix de 10,00 € HT le mètre carré (prix fixé par délibération du 12 décembre 2024), soit 6 672,00 € TTC (HT : 5 560,00 €, TVA : 1 112,00 €). **Madame le Maire** propose au **Conseil Municipal** de mentionner qu'il est obligatoire d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de

l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°3 situé 5 rue des trois Provinces, reviendra à la commune de PONTMAIN.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente du lot n°3 rue des Trois Provinces avec l'obligation d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°3, situé 5 rue des trois Provinces, reviendra à la commune.

#### **2025-50 : Vente du lot n°6 rue des Trois Provinces**

Le lot n°6 situé 2 rue des trois Provinces est d'une contenance de 605m<sup>2</sup>. Il est vendu au prix de 10,00 € HT le mètre carré (prix fixé par délibération du 12 décembre 2024), soit 7 260,00 € TTC (HT : 6 050,00 €, TVA : 1 210,00 €). **Madame le Maire** propose au **Conseil Municipal** de mentionner qu'il est obligatoire d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°6, situé 2 rue des trois Provinces, reviendra à la commune de PONTMAIN.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente du lot n°6 rue des Trois Provinces avec l'obligation d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°6, situé 2 rue des trois Provinces, reviendra à la commune.

#### **2025-51 : Tarif de la redevance assainissement 2026**

**Madame le Maire** rappelle au **Conseil Municipal** qu'il est nécessaire de voter le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2026. Par **délibération 2024 – 60**, en date du huit octobre 2024, il a été décidé de maintenir le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2025 à 1,10 € par m<sup>3</sup> consommée. Il est proposé d'augmenter ce tarif pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2026 à 1,25 € par m<sup>3</sup> consommée.

#### **2025-52 : Demandes de subventions**

**Madame le Maire** fait part aux membres du **Conseil Municipal** de la demande faite par l'association Cyclo du Bocage 53, pour une subvention de la commune pour l'année 2025. **Madame le Maire** fait également part aux membres du **Conseil Municipal** la demande faite par l'association Dinamick-Music lors de la fête de musique le 21 juin dernier, pour une subvention exceptionnelle de la commune.

Le **Conseil Municipal DÉCIDE** de verser une subvention à hauteur de 50€ à l'association Cyclo du Bocage 53 ainsi que la subvention exceptionnelle à hauteur de 1600€ à l'association Dinamick-Music.

#### **2025-53 : Rachat crédit-bail Delalonde**

**Madame le Maire** fait lecture de la lettre datée du 24 octobre 2025 de la société SAS DELALONDE souhaitant procéder au rachat anticipé de la fin du crédit-bail conclu avec la Mairie de Pontmain, concernant le bâtiment sis 5 ZA de la Piroterie. La société SAS DELALONDE souhaite lever l'option d'achat par anticipation et d'en régler le solde restant dû selon les modalités convenues entre les deux parties.

Le montant restant dû s'élève à 80 922,92€ TTC (67 435,77€ HT et 13 487,15 TVA).

Après discussion, le **Conseil Municipal DÉCIDE** d'autoriser la société SAS DELALONDE à procéder au rachat anticipé de la fin du crédit-bail conclu avec la Mairie de Pontmain d'un montant de 67 435,77€ HT soit 80 922,92€ TTC.

**2025-54 : Demande d'autorisation de réalisation d'un accès – Place de la Basilique**

**Madame le Maire** fait lecture de la lettre en date du 24 octobre 2025 de la société FINANCIAL S.D, sollicitant l'autorisation de réalisation un accès la place de la Basilique dans le cadre de travaux de rénovation situés 17 rue de la grange. La réalisation de cet accès est nécessaire pour assurer la cohérence des accès et de la bonne fonctionnalité du projet tout en respectant les prescriptions d'urbanisme applicables.

Après étude du plan de masse joint et discussions, le **Conseil Municipal DÉCIDE** d'autoriser la société FINANCIAL S.D à réaliser un accès Place de la Basilique, dans le cadre des travaux de rénovation situés 17 rue de la grange.

**2025-56 : Location salle des loisirs – Tarifs 2026**

**Le Conseil Municipal décide** d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour la location de la salle des loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Il est précisé que les dégradations seront facturées au prix coûtant.

Libellés	Grande Salle		Moyenne Salle		Petite Salle	
	Habitant de Pontmain	Habitant hors Pontmain	Habitant de Pontmain	Habitant hors Pontmain	Habitant de Pontmain	Habitant hors Pontmain
Spectacle	400 €	550 €	300 €	450 €	-	-
Repas / Buffet / Thé dansant / Conférence / Réunion / Congrès / Pèlerinage / A. G	250 €	350 €	200 €	300 €	130 €	200 €
Jeux / Concours de belote / Arbre de Noël / Théâtre / Journée supplémentaire	150 €	220 €	130 €	200 €	100 €	130 €
<b>WEEK-END *</b>						
Forfait (salle, office traiteur + réserve + lave-vaisselle, sonorisation)						
<b>* du vendredi 14 h 30 au dimanche soir 18 h</b>	400 €	620 €	370 €	520 €	220 €	370 €
Forfait chauffage	250 €		200 €		150 €	
Électricité	Heures pleines : 0,20 € - Heures creuses : 0,18 € <b>Fixation des tarifs : suivant les tarifs en vigueur au moment de la location</b>					
Forfait ménage	250 €		200 €		150 €	
<b>Prix identiques quelle que soit la grandeur de la salle</b>						
Office traiteur + réserve + lave-vaisselle						57 €
Sonorisation						33 €
Cautions sonorisation						200 €
Forfait vaisselle (180 cvts)						64 €
Forfait vaisselle (100 cvts)						36 €
Le couvert (cuillère, fourchette, couteau), le verre, l'assiette, la tasse, le sac poubelle.						0,20 €

Tout sinistre sera déclaré à l'assurance du locataire, associations locales comprises.

**Le Conseil Municipal renouvelle** le prêt gratuit une fois l'année, coût de location uniquement, pour les associations de PONTMAIN utilisant la salle des loisirs.

**Le Conseil Municipal décide** également de renouveler la location des tables, des bancs ou des chaises qu'aux habitants du canton de Pontmain.

- La table 1,00 €
- Le banc ou la chaise 0,15 €
- Le stand 10,00 €
- La bâche 6 m x 4 m 8,00 €
- La bâche 8 m x 6 m 20,00 €

### **2025 – 57 Location salle Abbé Guérin – Tarifs 2026**

**Le Conseil Municipal décide** d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour la location de la salle Abbé Guérin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

<i>Libellés</i>	<i>Habitant de Pontmain</i>	<i>Habitant hors Pontmain</i>
2 repas, 1 repas et 1 buffet	100 €	125 €
1 repas, 1 buffet, jeux, concours de belote	85 €	95 €
Location à la journée	70 €	75 €
Vin d'honneur, réunion lors d'une sépulture	65 €	75 €
Forfait 50 couverts	20 €	
Le couvert (cuillère, fourchette, couteau)	0,20 €	
L'assiette, le verre, la tasse, le sac poubelle		
Électricité	Heures pleines : 0,20 € - Heures creuses : 0,18 €	

### **2025 – 58 Location mobil-homes – Tarif ouvrier**

**Madame le Maire** fait part aux membres du **Conseil Municipal** d'une demande d'un ouvrier locataire d'un mobil-home de la création d'un tarif de location mensuel. **Madame le Maire** suggère au **Conseil Municipal** la création d'un tarif réservé aux ouvriers pour un mois de location applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025 : 300€ pour un mois de location.

**Madame le Maire** ajoute que le forfait ménage s'élève à 60€. La commune de PONTMAIN ne fournit pas le linge de maison. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, avec deux abstentions et quatre votes pour :**

- **AUTORISE** la création d'un tarif de location mensuel réservé aux ouvriers, c'est-à-dire 300€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

### **Questions diverses**

- ➔ Révision de la liste électorale
- ➔ Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service SPANC- 2024
- ➔ Un élu de la commune de PONTMAIN siègera au conseil communautaire de la Communauté de Communes de Bocage Mayennais à l'issue du renouvellement des Conseils Municipaux des élections du 15 et 22 mars 2026
- ➔ Lecture de la réponse de la Préfecture quant aux frais de fonctionnement des écoles : dès lors que la commune ne dispose pas d'école publique, la participation aux frais de fonctionnement d'une école publique située dans une autre commune est obligatoire, comme le demande la Mairie de Saint-Mars-sur-la-Futaie.

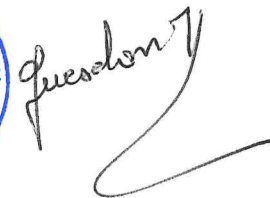
- Nécessité de refaire le sol suite à l'abattement du mur entre le square et la maison de retraite
- Choix de l'inscription de la devise de la République sur le fronton de la Mairie
- La Mairie de Saint-Mars-sur-la-Futaie a envoyé un courrier indiquant le refus de paiement des frais de fonctionnement d'école privés
- La commune organise la commémoration du 11 novembre.
- Demande d'un habitant de l'installation d'un dos-d'âne rue de Bretagne. Le **Conseil Municipal** décide de plutôt installer un radar pédagogique.
- Demande de l'autorisation d'une habitante pour une place sur le marché du samedi matin, le conseil municipal autorise.
- Les artisans de Marie proposent de reprendre les locaux de l'office de tourisme pour y installer un atelier de créations religieuses. Le **Conseil Municipal** indique que ce n'est pas le rôle de la Mairie d'autoriser cette activité sur son territoire.
- Le distributeur de pizza installé sur le parking du garage automobile Gervis sera remplacé par un distributeur Gang of Pizza.
- Demande d'une habitante de la création d'une place handicapée devant les commerces. Le **Conseil Municipal** propose la création d'une place de parking handicapée sur le parking du Pontaminois.

La séance est levée à 21h59.

La secrétaire de séance  
**BARTHELEMY Nadège**



Le Maire  
**GUESDON Marie Antoinette**

COMMUNE DE PONTMAIN  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 novembre 2025 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Décision</u>
2025-47	Adhésion au groupement d'achat en électricité et gaz naturel 2028-2030	<b>Adopté</b>
2025-48	Entretien annuel des pompes à chaleurs (PAC) au 19 rue de Bretagne	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-49	Vente du lot n°3 rue des Trois Provinces	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-50	Vente du lot n°6 rue des Trois Provinces	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2025-51	Tarifs redevances assainissement 2026	<b>Adopté</b>
2025-52	Demandes de subventions	<b>Adopté</b>
2025-53	Demande de rachat du crédit-bail Delalonde	<b>Adopté</b>
2025-54	Demande d'autorisation de réalisation d'un accès place de la Basilique	<b>Adopté</b>
2025-55	Demande d'achat d'un terrain communal, suite	<b>Adopté</b>
2025-56	Location salle des loisirs – Tarifs 2026	<b>Adopté</b>
2025-57	Location Salle Abbé Guérin – tarifs 2026	<b>Adopté</b>
2025-58	Location mobil-home – tarif ouvrier	<b>Adopté</b>
2025-59	Convention pour facturation de l'assainissement avec le SENOM	<b>Adopté</b>
2025-60	Adoption du RPQS d'assainissement collectif 2024	<b>Adopté</b>
2025-61	Adoption du RPQS d'assainissement non collectif 2024	<b>Adopté</b>
2025-62	Transfert de compétences assainissement collectif au SENOM – clôture du budget annexe	<b>Adopté</b>

### TABLE CHRONOLOGIQUE

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Date de réception à la Préfecture</u>
2025-47	Adhésion au groupement d'achat en électricité et gaz naturel 2028-2030	07/11/2025
2025-48	Entretien annuel des pompes à chaleurs (PAC) au 19 rue de Bretagne	05/11/2025
2025-49	Vente du lot n°3 rue des Trois Provinces	07/11/2025
2025-50	Vente du lot n°6 rue des Trois Provinces	07/11/2025
2025-51	Tarifs redevances assainissement 2026	20/11/2025
2025-52	Demandes de subventions	20/11/2025
2025-53	Demande de rachat du crédit-bail Delalonde	20/11/2025
2025-54	Demande d'autorisation de réalisation d'un accès place de la Basilique	20/11/2025
2025-56	Location salle des loisirs – Tarifs 2026	20/11/2025
2025-57	Location Salle Abbé Guérin – tarifs 2026	20/11/2025
2025-58	Location mobil-home – tarif ouvrier	20/11/2025
2025-59	Convention pour facturation de l'assainissement avec le SENOM	27/11/2025
2025-60	Adoption du RPQS d'assainissement collectif 2024	
2025-61	Adoption du RPQS d'assainissement non collectif 2024	
2025-62	Transfert de compétences assainissement collectif au SENOM – clôture du budget annexe	